



COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020
Salle du conseil municipal

Etaient Présents : Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Eric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie BONOT.

Ordre du jour :

1. Élection des délégués sénatoriaux
2. Convention pâturage caprins
3. Convention de transfert actif/passif Mairie/Agglo suite à la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des transferts de compétences au 01/01/2020
4. Décision pour l'accord d'un permis de construire
5. Divers

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H00.

1. Élection des délégués sénatoriaux

Cyril OZIL présente sa candidature, il est procédé au vote à bulletin secret :

- ✓ Nombre de votants : 11
- ✓ Nombre de bulletins blanc ou nul : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 11

A été élu : Monsieur Cyril OZIL, nombre de suffrages obtenus : 11

Élection de 3 suppléants, Stéphanie CROXO, Jean-Luc SAUVAYRE, et Sylvain OZIL présentent leurs candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret :

- ✓ Nombre de votants : 11
- ✓ Nombre de bulletins blanc ou nul : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 11

Ont été élus suppléants : Madame Stéphanie CROXO et Messieurs Jean-Luc SAUVAYRE, et Sylvain OZIL, nombre de suffrages obtenus : 11

2. Délibération pour Convention pâturage caprins

Vu le Code Forestier, et notamment les articles L213-24, L214-12 et L133-10,

Considérant le souhait de pouvoir faire pâturer un troupeau caprin appartenant à Madame Laurence MERCANTE sur des terrains naturels boisés de la commune, pouvoir est donné à Mr le Maire de signer la convention.

Adoptée à l'unanimité.

3. Convention de transfert actif/passif Mairie/Agglo suite à la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des transferts de compétences au 01/01/2020

Considérant qu'une convention de mise à disposition entre la Communauté Alès Agglomération et la Commune d'Euzet relative à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2020 a été validée le 21 février 2020 par le Conseil Municipal, Mr le Maire propose de voter la convention de transfert actif/passif suite à la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des transferts de compétences au 01/01/2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. Décision pour l'accord d'un permis de construire

En l'absence de document d'urbanisme (la commune étant en RNU), toutes les demandes d'urbanisme sont soumises à l'avis des services de l'Etat, posant problème quant à l'interprétation du règlement et des difficultés à autoriser certains projets. Mr le Maire rencontre prochainement un urbaniste afin d'étudier les demandes au cas par cas et les jurisprudences, il propose donc que ce point soit retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

5. Divers :

- ✓ Urbanisme : Pour faire suite au point précédent, le débat est réouvert quant à la réalisation d'un PLU ou d'une carte communale.

Si le PLU est plus complet et répond plus au souhait des instance décisionnaires, il est plus long à réaliser (entre 6 et 10 ans) et plus onéreux : environ 60.000 €

La carte communale est plus simple à réaliser, prend moins de temps (environ 3 ans d'instruction), et moins onéreuse : environ 12.000 €.

Enfin, il faut prendre en considération que les communes doivent se prononcer sur le transfert de cette compétence à l'Agglomération d'Alès au 1^{er} janvier 2021, l'EPCI devrait alors réaliser un PLUI qui rendrait caduques tous les PLU.

Le conseil demande à la commission Urbanisme de se réunir afin d'étudier les modalités de mise en place d'une carte communale

- ✓ Équipement : Concernant le remplacement de la pompe du bassin du jardin public, Jean-Luc SAUVAYRE a fait faire un premier devis pour la réparation et l'entretien.

Le conseil valide la partie réparation en vue d'une intervention fin juillet.

Concernant l'entretien, il est proposé 4 interventions/an. Le conseil souhaite un second devis avec deux interventions/an, ce qui semble être suffisant.

Concernant le changement de la lampe UV, il est décidé de ne pas la remplacer et de veiller à l'entretien du filtre à pouzzolane par le personnel communal. La vidange et le nettoyage des bassins par un camion hydrocureur est maintenue une fois par an.

- ✓ Employés communaux

L'un des deux agents techniques a adressé un courrier au conseil demandant l'octroi de la prime covid.

Aux vues des conditions de travail qui furent les siennes durant le confinement et du fait qu'il n'a été en contact avec aucun public, cette demande ne rentre pas dans le cadre de l'attribution de ladite prime. Cette requête est donc refusée à l'unanimité

L'un des deux agents techniques souhaite passer en heures d'été (début de la journée à 7 heures), le second agent a fait part de son souhait de conserver ses horaires actuels.

Les deux demandes sont accordées à l'unanimité

Il semble opportun de répartir l'entretien des biens communaux entre les deux employés communaux avec formation adéquat afin de responsabiliser chacun d'entre eux. Ainsi, l'un serait responsable de la tenue correcte du jardin public, du filtre pouzzolane, et des espaces verts ; l'autre serait chargé du bon fonctionnement de la station d'épuration et de la propreté des rues.

- ✓ Logement communal - impasse de la Forge :

L'occupant du logement communal situé impasse de la Forge nous a informé de la chaleur extrême constatée dans celui-ci. Monsieur Sébastien BOURGUET lui rendra visite pour vérifier l'isolation et évaluer les besoins éventuels en climatisation et/ou isolation complémentaire.

- ✓ Festivités :

Bien que l'état d'urgence sanitaire soit levé ce soir à minuit, les contraintes de distanciations sociales toujours imposées aux mairies sont trop contraignantes pour que la municipalité organise ou autorise des festivités cet été. Les administrés seront informés par toutes les moyens de communications.

Le Président d'Anim Euzet a adressé un courrier demandant si la fête votive prévue fin août pouvait être organisée. Pour les raisons évoquées précédemment, et sachant que la municipalité devrait fournir des masques et faire respecter la distanciation sociale, le conseil diffère sa décision dans l'attente des modalités d'organisation prévue par Anim Euzet et des nouvelles consignes du Gouvernement, laissant le soin au Maire de prendre la décision qui s'impose.

- ✓ Plaque commémorative de la grotte des camisards :

Sylvain OZIL est dans l'attente d'un devis pour son remplacement.

- ✓ Divagation des chats et chiens errants dans le village :

Le conseil décide de faire paraître un rappel à la loi avant de demander un passage de la fourrière - SCARPA.

- ✓ Temple :

Suite à la visite des biens communaux par les nouveaux membres du conseil, il apparaît que les dégradations du Temple exigent une mise en sécurité dans les plus brefs délais. La commission Bâtiments Communaux est en charge de faire faire des devis de réfection de la toiture.

Le projet du conseil étant toujours de réhabiliter le lieu et de lui donner une seconde vie.

- ✓ Containers lotissement Roc des Issartoux :

Les dépôts sauvages y sont fréquents, les quatre colotis du lotissement souhaitent que les containers collectifs actuels soient remplacés par des bacs individuels.

Leur requête est transmise à l'agglomération qui a la compétence « collecte des déchets ménagers ».

Il a également été précisé au représentant des colotis que les bacs individuels devraient être descendus à l'emplacement actuel des containers pour être collectés par le camion. La voirie du lotissement étant toujours propriété privée.

Monsieur Sylvain OZIL demande pour plus d'aisance que les séances aient lieu dorénavant le lundi soir, le conseil valide à l'unanimité.

Levée de séance à 20H16.